



L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	16/01/2026
Date d’Affichage	16/01/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	10

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mme Laëticia SALIOT.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC, Mme Sylvie COUPE, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°007-2026

Amendes de Police : demande de soutien financier pour les aménagements de sécurité routière

Suite à la note départementale sur la répartition des amendes de police (Dotation 2025 – Programme 2026), Monsieur le Maire propose de demander un soutien financier pour les aménagements de sécurité routière pour l'aménagement Avenue de Bretagne jusqu'à l'école

Il rappelle le montant de l'opération s'élève à 352 460.40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la demande de subvention « amendes de police » pour l'opération « Avenue de Bretagne » d'un montant de 352 460.40 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

